



Déchets de
chantier des
étancheurs :

*mon tri leur
redonne vie !*

LE GUIDE PRATIQUE

Pour tout comprendre
sur **la reprise sans
frais** des **déchets triés
des étancheurs**.



www.valobat.fr

01 80 83 60 70

QU'EST-CE QUE LA REP BÂTIMENT ?

Créée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la Responsabilité Élargie du Producteur ou REP impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie.

Quels sont les objectifs de la REP bâtiment ?



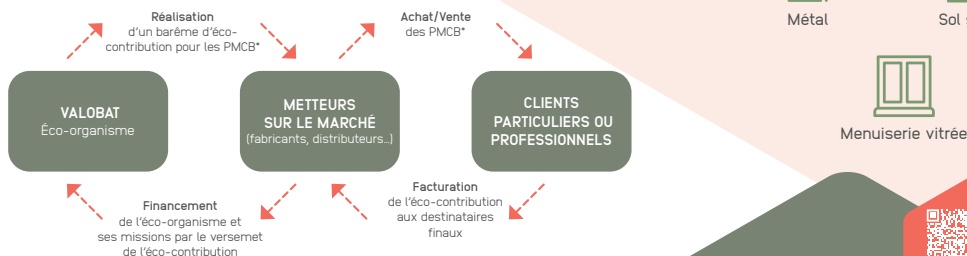
Améliorer la collecte des déchets triés par une reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte et l'amélioration de la traçabilité.



Accélérer la circularité dans le bâtiment en développant le réemploi et le recyclage de matériaux et en second temps de prévenir l'enfouissement.

Comment la REP est-elle financée ?

Les metteurs sur le marché transfèrent leurs obligations à des éco-organismes agréés, comme Valobat, en versant en contrepartie une contribution financière : c'est l'éco-contribution !



L'éco-contribution permet à l'éco-organisme de financer ses actions :

- **Accompagner** ses adhérents metteurs en marché dans leur conformité réglementaire
- **Renforcer** les filières par l'éco-conception
- **Structurer** les filières de collecte, tri et valorisation des déchets
- **Accélérer** le réemploi
- **Développer** de nouvelles filières de recyclage et la R&D
- **Assurer** la traçabilité des déchets de PMCB*
- **Informier et sensibiliser** les différents publics, dont les détenteurs de déchets du bâtiment

* PMCB : Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment

QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS ?

LES INERTES



Béton



Fibre-ciment



Brique, terre cuite ou crue



Pierre ou parement



Tuile (béton, terre cuite)



Gravat



Sanitaire en carrelage et céramique



Enrobé sur la parcelle du bâtiment

LES NON INERTES



Bois de construction



Plâtre



Isolant textile



Métal



Canalisation et gaine de conduite



Produit d'étanchéité



Laine de verre et laine de roche



Sol souple



Menuiserie vitrée



VOUS ÊTES CONSIDÉRÉ COMME METTEUR SUR LE MARCHÉ ?

Adhérez à Valobat et faites la déclaration annuelle de vos produits mis en marché.

Contactez-nous pour être accompagné dans votre diagnostic d'assujettissement



LISTE NON-EXHAUSTIVE DE VOS PRODUITS

ABJ



La REP Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)

Les pinceaux, rouleau, truelle, raclette, kit de grattoir, buse pour pistolet à colle ...

Veillez les déclarer dans la REP ABJ disponible directement sur votre compte My Valobat Adhérent. N'hésitez pas à nous contacter, **Valobat est agréée sur la REP ABJ.**

DDS



La REP des Déchées Diffus Spécifiques (DDS)

Vous devez déclarer les produits suivants chez Valobat :

- Les colles supérieures à 25Kg
- Résine et mousse aérosol > 1L
- Résine et mousse hors aérosol > 25l ou > 30 kg
- Mastic en cartouche > 0,31L
- Mastic > 5Kg
- Vernis > 25L ou > 30 kg

Pour les autres conditionnements, veuillez vous rapprocher de l'**éco-organisme EcoDDS.**

LES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ TOITURE

Feuilles d'étanchéité

Ecran d'indépendance

Isolant

Equerre de pare-vapeur

Fixations

Pare vapeur



LES PRODUITS DE PROTECTION D'ÉTANCHÉITÉ

Dalle / Pavé

Dalle sur plot

géotextile

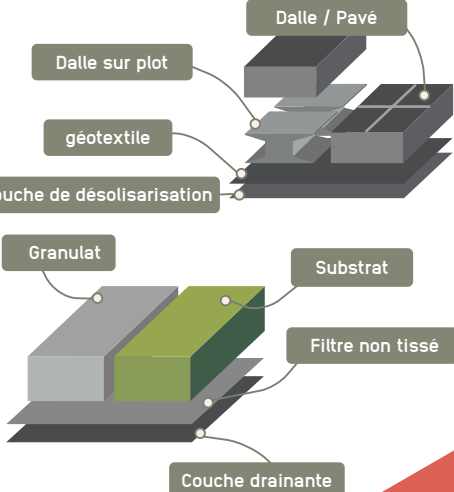
Couche de désolidarisation

Granulat

Substrat

Filtre non tissé

Couche drainante



LES PRODUITS DE FACADE

Pare pluie

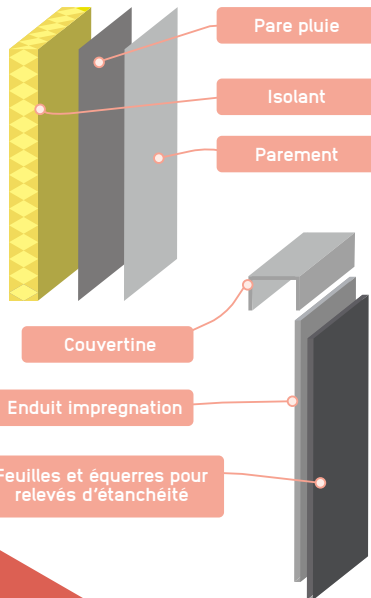
Isolant

Parement

Couvertine

Enduit impregnation

Feuilles et équerrés pour relevés d'étanchéité



www.valobat.fr

01 80 83 60 70

VOUS ÊTES ÉTANCHEUR ?

COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE DES DÉCHETS ?



RENDEZ-VOUS SUR VOTRE ESPACE



REPRISE SUR CHANTIER



Gros chantiers

**Prise de rendez-vous
avec un opérateur**
Prenez contact avec
votre partenaire habituel
pour convenir
d'un enlèvement
directement
sur chantier



Découvrez la liste
des opérateurs
agréés et
référéncés par
Valobat

**Tri et dépôt des déchets PMCB*
sur chantier**
Les déchets doivent être triés
et disposés dans les contenants
fournis par l'opérateur



Collecte et prise en charge des déchets
L'opérateur récupère et achemine
les déchets PMCB* jusqu'au centre
de traitement

LES CONSIGNES DE TRI

La reprise sans frais de
ces déchets se fait si un
tri à la source sur chantier
est bien réalisé et pour des
flux de déchets déposés
séparément sur le point
de collecte et non pas en
mélange.
Pour plus d'information,
consultez les standards et
consignes de tri



**Réception des déchets en
centre de traitement**



Les déchets sont réemployés, traités ou
recyclés pour être réintroduits sur le marché

SERVICE DE REPRISE EN ENTREPÔT

Flux éligibles : métaux, bois, plâtre, plastiques rigides
(membrane non bitumineuse, membrane bitumineuse).



Entrepôts



**Prise de rendez-vous avec
Valobat via votre espace
MyValobat Opérateur ou au
01.80.83.60.70**



**Tri et dépôt des déchets PMCB*
dans l'entrepôt**
Les déchets doivent être triés
et disposés dans les contenants
fournis par l'opérateur



Collecte et prise en charge des déchets
L'opérateur récupère et achemine
les déchets PMCB* jusqu'au centre
de traitement

VOUS GÉNÉREZ DES PETITES QUANTITÉS DE DÉCHETS ?

Vous pouvez les
déposer sans frais
dans les points de
reprise. **Retrouvez-
les sur l'application
Valodépôt**



*Téléchargez-la,
c'est gratuit !*



* PMCB : Produits et Matériaux de
Construction du secteur du Bâtiment

COMMENT TRIER LES DÉCHETS DU BÂTIMENT ?

MEMBRANES BITUMEUSES*

*Exclusivement pour le service entrepôt et chantier

AUTORISÉ

- MEMBRANES D'ARRACHAGE (USAGÉES) SANS ISOLANT (<5%)
- CHUTES DE POSE EN QUANTITÉS LIMITÉES
- BARDEAUX BITUMEUX

INTERDIT

- Reste de gravillons de la protection lourde
- Membranes avec plus de 5% d'isolants
- Membranes bitumeuses avec enrobé routier
- Membranes synthétiques (PVC, EPDM, FPO, TPO...)
- Isolants (laines minérales, mousses polyuréthane, perlite...)
- Rouleaux non utilisés

MA 2ÈME VIE

- Valorisation énergétique

PLASTIQUES RIGIDES ET PVC SOUPLES

AUTORISÉ

- MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ TOITURE PVC-P ET TPO
- LAMBRIS ET BARDAGE
- CANALISATIONS ET RACCORDS D'ARRIVÉE
- CUVE ET RÉSERVOIRS
- REVÊTEMENTS DE SOLS PVC
- DESCENTE D'EAU PLUVIALE PVC
- LANTERNEAU POLYCARBONATE/PMMA HORS CADRE ALUMINIUM MÉTALLIQUE

INTERDIT

- Étanchéité sous enrobé n'est pas acceptée.
- Membrane d'étanchéité avec reste de colle et d'isolant (moins de 5%)
- Produit du bâtiment composite
- Planchers techniques et bardages extérieurs en laminié à haute pression (HPL)
- Isolants en Polyuréthane (PU) ou polystyrène expansé (PSE)

MA 2ÈME VIE

- Après tri (mécanique ou optique), ces plastiques sont intégrés dans la fabrication de nouveaux objets

LAINES DE ROCHE

AUTORISÉ

- LAINE DE ROCHE EN PANNEAU, EN ROULEAU, AVEC SURFAÇAGE (KRAFT, VOILE POLYESTER)
- LAINE DE ROCHE ANCIENNE, SÈCHE OU PEU HUMIDE

INTERDIT

- Laine de verre
- Métaux (feuille d'aluminium)
- Céramique, bois
- Laine de roche mouillée
- Bitume

MA 2ÈME VIE

- La laine de roche est recyclée en nouveaux panneaux et rouleaux de laine de roche

LAINES DE VERRE

AUTORISÉ

- LAINE DE VERRE EN PANNEAU, EN ROULEAU, AVEC SURFAÇAGE (KRAFT, VOILE POLYESTER)
- LAINE DE VERRE ANCIENNE, SÈCHE OU PEU HUMIDE
- LAINE DE VERRE NOIRE, SÈCHE OU PEU HUMIDE

INTERDIT

- Laine de roche
- Métaux (feuille d'aluminium)
- Céramique, bois
- Laine de verre mouillée
- Bitume

MA 2ÈME VIE

- La laine de verre est recyclée en nouveaux panneaux et rouleaux de laine de verre

INERTES

AUTORISÉ

- DIMENSION MAXIMALE : 50CM DE LONG
- PIERRES NATURELLES : CALCAIRE, GRANIT, GRÈS...
 - BÉTON
 - ENROBÉS
 - CARRELAGE, CÉRAMIQUE
 - TUILES

INTERDIT

- Amiante
- Brique plâtrée
- Terres ou déblais excavés
- Laines minérales

MA 2ÈME VIE

- Le béton est incorporé dans la fabrication de nouveau béton
- Les briques tuiles, ardois, agglos, pierres peuvent servir de fond de forme, remblai

BESOIN D'AIDE SUR LE TRI ?

Contactez notre service **d'aide au tri** :

☎ 01 80 83 60 79

✉ info-tri@valobat.fr

(service gratuit + prix de l'appel) de **8h30 à 18h**,
du **lundi au vendredi**.

DÉCOUVREZ VALODÉPOT

L'APPLICATION INDISPENSABLE POUR LA
GESTION DE VOS DÉCHETS DE CHANTIER



POUR VOS
CHANTIERS DE
MOINS DE 50 m³

1

Répertoriez
vos chantiers
en cours

2

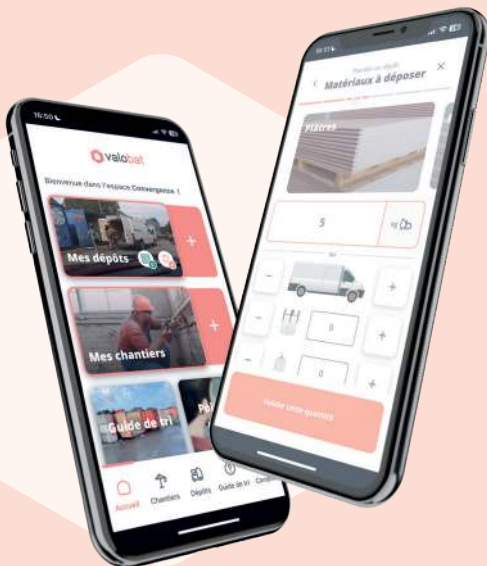
Consultez
le guide
de tri pour vous
aider dans votre
démarche

3

Planifiez
vos dépôts de
déchets auprès
des distributeurs
partenaires
Valobat

4

Trouvez
en temps réel tous
les points de
collecte disponibles
sur la carte



POUR UNE GESTION DES DÉCHETS
SIMPLIFIÉE SUR VOS CHANTIERS,
TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

Flashez-moi !

